

MAIRIE
de
BANNE



**ARRÊTÉ AUTORISANT DES TRAVAUX DE VOIRIE
SUR LA ROUTE SOUS LE CHATEAU**

Le Maire de Banne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la demande présentée par l'entreprise RAMPA ENERGIES TSA 70011 69134 DARDILLY Cedex

Considérant qu'une réglementation particulière est nécessaire,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Afin de permettre à l'entreprise Rampa Energies de réaliser des travaux d'enfouissement du réseau HTA ;

- **La circulation sur la route sous le château sera alternée du lundi 16 février 2026 au vendredi 06 mars 2026 inclus.**

Article 2 : La signalisation routière sera mise en place par l'entreprise qui réalisera les travaux.

Article 3 : Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur aux dates indiquées à l'article 1 et après la mise en place de la signalisation routière qui les portera à la connaissance des usagers.

Banne le 13 février 2026.

Le Maire,
Mme Éliane CHALVET

